



Initiative populaire fédérale

<< Pour l'adhésion de la Suisse au Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires

**(Initiative pour l'interdiction des armes nucléaires)>>**

Veillez laisser ces  
champs vides !

ALL

Numéro de feuille

Publiée dans la Feuille fédérale le 02.07.2024 Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution<sup>1</sup> est modifiée comme suit :

Art. 197, ch. 17<sup>2</sup>

17. Adhésion de la Suisse au Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires

<sup>1</sup> La Suisse adhère au Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral ratifie le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et transmet l'instrument de ratification du traité au Secrétariat de l'ONU.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

N° postal:		Commune politique:			Canton:		Je veux plus d'infos	Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom et Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)			Adresse exacte (rue et numéro)			
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
9.								
10.								

### Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 02.01.2026

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: **Calmy-Rey, Micheline**, Rue des Granges 16, 1204 Genève; **Carera Mario**, Kasernenstrasse 47, 3013 Bern; **Christen, Yves**, Deux-Marchés 27, 1800 Vevey; **de Buman, Dominique**, Place Notre-Dame 12, 1700 Fribourg; **Dubochet, Jacques**, Banc-vert 17, 1110 Morges; **Jost, Marc**, Hohmadstrasse 29, 3600 Thun; **Lang, Josef**, Blumenbergstrasse 42, 3013 Bern; **Mazzone, Lisa**, Avenue Ernest-Pictet 5, 1203 Genève; **Mettler, Melanie**, Undo-Endo 24, 3006 Bern; **Molina, Fabian**, Schaffhauserstrasse 15, 8006 Zürich; **Nagel, Andrea**, Bühlplatz 3, 3012 Bern; **Nahory, Céline**, Rue Roi-Victor Amé 8, 1227 Carouge; **Panchard, Ilias**, Route de Prilly 10, 1004 Lausanne; **Quadranti, Rosmarie**, Am Dorfbach 23, 8308 Illnau; **Savary, Josef**, Nucleo alto 1, 6662 Russo; **Scherer, Leo**, Bahnhofstrasse 51C, 5430 Wettingen; **Schibler, Deborah**, Quellenrain 49, 3063 Ittigen; **Schlatter, Marionna**, Holzweidstrasse 25, 8340 Hinwil; **Sommaruga, Carlo**, Bd des Philosophes 11, 1205 Genève; **Steiger, Roxane**, Herman-Greulich-Strasse 60, 8004 Zürich; **Weishaupt, Peter**, Feldblumenweg 45, 8048 Zürich; **Willi, Annette**, Rue des Noirettes 15, 1227 Carouge.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombres) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.	
Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)	
Lieu :	Date :
Signature manuscrite :	Fonction officielle :
Sceau :	

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée le plus rapidement possible, au plus tard le 15.12.2025, à l'adresse suivante :

Syndicat SIT, CP 3135, 1211 Genève 3